



SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE CARRIÈRES

Demande de renouvellement et d'extension d'autorisations de carrière

au titre des ICPE (Code de l'Environnement - Art. L. 512-2)

TOME 1

« DOCUMENT ADMINISTRATIF »

Carrière de calcaire de Gourdon/Bar-sur-Loup

*Lieux-dits « Le défends », « Bois de Gourdon » et « Les Souquettes »
Communes de Gourdon et de Bar-sur-Loup (06)*

Rapport n° R1005108 – V8 – T1

Octobre 2014



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.